

DEVENIR COURTIER IMMOBILIER RÉSIDENTIEL



Pour exercer le métier de courtier immobilier, il est aujourd'hui indispensable de détenir un diplôme prouvant vos compétences professionnelles. Notre programme *Techniques de courtage immobilier résidentiel* (EEC.27) a été construit pour que vous rencontriez le succès dès le début de votre nouvelle carrière et que vous réussissiez les examens de l'OACIQ (Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec).

Avec le Collège CEI, vous avez la liberté de choisir entre les différents modes d'enseignement et les rythmes d'apprentissages qui permettent de concilier vos études avec une vie de famille et/ou de conserver une activité professionnelle.

À la fin de la formation, il vous sera délivré une Attestation d'études collégiales (AEC) reconnue et accréditée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Possibilité de choisir un mode d'enseignement adapté



CLASSE PHYSIQUE

- Cours en salle de classe à Montréal
- Programme intensif de courte durée



CLASSE VIRTUELLE

- Matériel livré chez vous et cours en ligne
- Accès illimité à chaque cours pendant 6 mois

Liberté de choisir votre rythme de formation



TEMPS PLEIN

Formation intensive de courte durée
Programme payable en trois versements (hors frais d'inscription)



TEMPS PARTIEL

Formation flexible avec un nombre de cours en parallèle à la carte
Programme payable par cours séparément (hors frais d'inscription)

Le programme **TECHNIQUES DE COURTAGE IMMOBILIER RÉSIDENTIEL (EEC.27)**

Le programme collégial comprend six cours pour une durée totale de 360 heures de formation. Le prix total est de 4 890 \$, incluant le prix de tous les cours, le matériel didactique complet, les frais d'inscription et les taxes lorsqu'applicables.

Cours de tronc commun



Organisation des activités professionnelles du courtier (221-340-EI)

60 heures – 780 \$

- Se situer au regard du travail autonome.
- Évaluer de façon réaliste son potentiel entrepreneurial.
- Gérer ses activités administratives.
- Prendre en considération des obligations légales, fiscales et administratives.
- Respecter les normes comptables et les normes liées aux comptes en fiducie.
- Établir son plan d'affaires.
- Effectuer la mise en marché des propriétés.
- Utiliser des techniques de sollicitation et de vente.
- Appliquer des techniques de négociation.



Techniques d'inspection et d'évaluation (221-440-EI)

60 heures – 845 \$

- Faire une inspection visuelle des systèmes et composantes d'un bâtiment.
- Faire une juste identification des problèmes possibles liés : au secteur, au sol, aux éléments souterrains, à l'eau, à l'air, etc...
- Déterminer les mesures à prendre suite à l'inspection d'un immeuble.
- Caractériser le marché d'un immeuble convoité.
- Estimer la valeur marchande d'un immeuble résidentiel à partir de la technique de parité.
- Estimer la valeur marchande d'un immeuble résidentiel à partir de la technique du coût de remplacement.



Gestion du crédit immobilier (221-540-EI)

45 heures – 730 \$

- Conseiller la clientèle en matière de crédit hypothécaire.
- Effectuer des calculs relatifs crédit hypothécaire.
- Conseiller un client sur sa capacité d'emprunt hypothécaire.
- Renseigner la clientèle sur l'encadrement juridique et administratif lié au crédit hypothécaire.



Droit sur le courtage immobilier (221-427-EI)

75 heures – 945 \$

- Recourir à des règles de droit civil dans une opération financière.
- Consulter les registres du Bureau de la publicité des droits.
- Consulter les documents complémentaires pertinents à une opération immobilière.
- Conseiller la clientèle en rapport avec la notion de responsabilité civile et professionnelle.
- Évaluer les contraintes découlant de lois particulières applicables à une opération immobilière.
- Agir en conformité avec la *Loi sur le courtage immobilier* et les pratiques professionnelles régissant le milieu de travail.
- Prendre en considération le rôle et les responsabilités de l'OACIQ
- Respecter le règlement de déontologie de l'OACIQ.



Pratique du courtage immobilier I (221-840-EI)

60 heures – 695 \$

- Évaluer la pertinence d'effectuer une opération de courtage.
- Remplir les formulaires relatifs :
 - au contrat de courtage de vente
 - au contrat de courtage d'achat
 - aux déclarations du vendeur sur l'immeuble
 - au contrat de courtage de location
- S'assurer de la validité des renseignements recueillis.
- Produire une fiche descriptive d'un immeuble.
- Effectuer la commercialisation d'une opération de courtage.
- Assurer le suivi de la commercialisation d'une opération de courtage.
- Agir de façon éthique.



Pratique du courtage immobilier II (221-429-EI)

60 heures – 695 \$

- Rechercher un immeuble en fonction des besoins de la clientèle.
- Remplir les formulaires et les annexes relatifs à :
 - une promesse d'achat
 - une promesse de location
- Négocier une promesse d'achat ou de location.
- Accompagner la clientèle dans le suivi de l'opération immobilière.
- Agir de façon éthique.

Quels sont les prérequis pour la formation ?



Diplôme ou expérience jugée suffisante :

- Secondaire 5 et 1 an d'expérience
- Secondaire 5 et 1 an de cégep
- DEP
- Équivalence de secondaire 5
- Expérience suffisante démontrée par le CV à jour



Extrait de naissance et statut légal :

- Preuve de naissance pour les personnes nées sur le territoire canadien
- Preuve de naissance et du statut légal au Canada pour les personnes nées en dehors du territoire canadien

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Téléchargez le formulaire d'inscription pour le détail des pièces justificatives à joindre à votre demande d'admission : www.collegececi.com/s-inscrire/

Pourquoi choisir le collège CEI ?



Fondé et dirigé par des professionnels des métiers de l'immobilier, notre collège a pour but de faire de vous un spécialiste.

Depuis plus de 15 ans, c'est la recherche de l'excellence qui est au fondement de la qualité de nos programmes, qu'ils soient en classe physique ou virtuelle.

NOTRE ÉQUIPE VOUS ACCOMPAGNE

CE PROGRAMME EST ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT :

- ➔ Aide financière aux études (AFE) :
Simulation en ligne : www.afe.gouv.qc.ca
Code d'établissement : 692540
Code de programme : EEC.27
- ➔ Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)



INFORMATIONS UTILES

Programme déductible d'impôt :
T2202A

Stationnement facile :
Prix compétitifs à la semaine

Transport en commun :

- Métro Parc, ligne bleue
- Train de banlieue (ligne Blainville Saint-Jérôme)
- Autobus : 80, 92, 93

À UNE ÉTAPE DE VOTRE INSCRIPTION

Par courriel :
info@collegecei.com

Par téléphone :
(514) 905-1551
(Sans frais) 1 866 905-1551

En ligne :
www.college-cei.com

